



## Déclaration liminaire SNEP FSU au Conseil Régional UNSS du 11 décembre 2020

Madame la Rectrice, Mesdames et messieurs les membres du Conseil Régional UNSS,

Le SNEP-FSU Poitiers, en ces temps perturbés, tient ici à rappeler son attachement profond au sport scolaire. Nous souhaitons aussi relever, s'il est nécessaire, qu'il est le seul service public du sport encore en activité durant ce nouveau confinement. La raison à cela, vous la connaissez, c'est la confiance dans les professeurs d'EPS, intervenants qualifiés, formés, concepteurs de leur enseignement pour tous les élèves, garçons et filles, du collège au lycée, sur tous les territoires.

Le service public du sport scolaire est constitutif de notre corpus de métier. Et il s'agit d'un élément fondamental de la mission générale de l'Education Nationale, dans l'émancipation des élèves, tant sur les strates d'une acculturation positive des élèves que de la formation, bien plus que du citoyen mais de l'être humain dans sa globalité.

Le SNEP FSU, salue votre soutien marqué, Madame la Rectrice et mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques, pour le maintien de l'ouverture des AS porte d'entrée exclusive, jusqu'en décembre, sur les terrains sportifs pour l'ensemble des élèves en ces temps COVID. C'est primordial pour les enseignants, les élèves, pour les cadres UNSS de notre académie qui ont œuvré pour trouver des solutions adaptées pour que les associations sportives puissent s'organiser et pour accompagner les enseignants EPS, souvent en étroite liaison avec les coordonnateurs de districts.

Dans un tel contexte, le manque de perspectives et de consignes qui soient clairement établies pour tous, que ce soit les animateurs d'AS ou les cadres est véritablement problématique.

A l'issue de cette première période de l'année, nos collègues sont en souffrance, fatigués (comme une grande partie des personnels de l'E.N.).-Le tout sécuritaire à partir du protocole n'est pas une mince affaire dans notre métier : faire respecter la distanciation lors d'une activité physique, le port ou non du masque pendant la séance d'EPS, le nettoyage du matériel à la fin des cours, éviter le brassage...Grader du sens au métier: quelles APS enseigner? comment garder l'attractivité de l'EPS en limitant les activités pratiquées ? Comment inciter les élèves de lycées en distanciel à pratiquer ? Et parfois l'entrave de l'accès aux installations sportives.

Pour l'animation des AS, la profession met les bouchées doubles mais elle rencontre des difficultés, car ce sont les valeurs du sport scolaire qui sont touchées avec la suppression des rencontres et des compétitions directes. Comment continuer à développer la socialisation, le dépassement de soi, la combativité, le respect des règles et des autres ?

Pourtant la profession n'arrête pas d'innover (championnat ou challenge virtuels), de s'adapter (AS sur pause méridienne, AS par catégorie pour éviter les brassages, adaptation des pratiques). Mais les choses se sont aggravées au retour des vacances de Toussaint et les disparités de fonctionnement se sont accrues d'une AS à l'autre (Certaines AS empêchées de fonctionner, accès aux installations sportives disparate, ...).

Comment inciter les élèves à s'inscrire à l'AS avec de telles contraintes ? C'est ainsi qu'une grande majorité des A.S, comme nous le révèlent les documents de travail, voient leur nombre de licenciés en forte baisse et va se trouver rapidement face à des difficultés de fonctionnement et financières.

Au quotidien, tous les acteurs du Sport Scolaire (profs EPS –coordonnateurs de districts -cadres UNSS œuvrent à trouver les financements pour permettre l'activité la plus riche » aux élèves licencié-es.

Le dernier courrier de la directrice nationale vers les chefs d'établissement le 7 octobre dernier a redonné des couleurs à certains des trésoriers des AS il y aura une réduction sur le prix du contrat-licences en tenant compte du principe de soutenabilité financière. Il a fallu que la profession se mobilise fortement, face la Direction Nationale pour que soit prise en compte l'impasse financière dans laquelle certaines A.S. allaient se retrouver et c'est le SNEP qui les a guidées dans cette revendication.

Revendication d'autant plus légitime que plus de 960000 euros n'étaient pas sortis des caisses de la DN UNSS au printemps dernier : tous les championnats de France UNSS avaient été annulés... mais cet argent ne redescendait pas sur les départements

ou les districts. Ce fut de la colère et la preuve de la césure qui existe aujourd'hui, entre la Direction Nationale et les acteurs du terrain Sport Scolaire. Le mandat syndical que nous portons toujours d'offrir la possibilité de la prise de licence individuelle pour les AS qui le souhaiteraient au lieu de l'imposition du contrat licence pour tous prend ici toute sa légitimité.

En effet le nombre d'AS, dont certaines sont déjà en déficit depuis l'instauration de ce système, va à terme, augmenter malgré les quelques aides octroyées.

Nous sommes par ailleurs alertés par la baisse drastique de la subvention de la région qui passe d'une prévision de 127000 en 2020 à 86 000 euros pour 2021. Si cette baisse est à mettre en relation avec l'arrêt temporaire des rencontres UNSS et donc des déplacements, nous serons vigilants à ce que les moyens futurs soient à la hauteur des enjeux, d'un retour progressivement normal à la vie des AS et des rencontres UNSS. Il faut absolument enrayer ce processus qui fragilise fortement le sport scolaire du second degré, parce que ce qui sera perdu en cette rentrée risque de prendre des années à se reconstruire. L'avenir même de l'Union Nationale du Sport Scolaire telle que nous la connaissons se joue peut-être en cette période. En aucun cas nous ne devons sous-estimer les difficultés,

Il faudra des moyens importants pour un retour à l'équilibre, sur le plan financier mais également humain et l'annonce de nouvelles suppressions de postes pour la prochaine rentrée ne sont pas de bon augure pour la pérennité des forfaits AS dans les établissements scolaires.

Le SNEP-FSU demande un plan de recrutement à hauteur de 1500 postes par an sur 6 ans. L'enjeu étant le remplacement des départs à la retraite, mais au-delà l'augmentation du temps de pratique et donc d'apprentissage des élèves de la 6ème à la terminale (par une augmentation des horaires d'EPS) et développer in fine, car c'est le sujet du jour, l'activité des AS et de l'UNSS qui, vous le savez, sont une porte vers une pratique volontaire et durable tout au long de la vie. Inutile de vous rappeler l'enjeu sanitaire majeur que constitue le développement d'un habitus de pratique physique et sportive régulière pour les adolescents de notre académie.

C'est ainsi que se tient, jusqu'à ce jour « la Semaine de l'EPS », évènement national, organisé par le SNEP FSU, qui a vocation à mettre sur le devant de la scène, la situation alarmante de la baisse de pratique des jeunes et de proposer des pistes pour développer l'activité physique et sportive. La pratique scolaire, en EPS et dans le cadre des Associations sportives, est essentielle car elle construit des habitus pour l'avenir et permet une pratique sur tout le territoire national.

Beaucoup d'enquêtes le montrent : l'activité physique est en baisse et la sédentarité est élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine ainsi, depuis 40 ans les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires, l'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente.

La France se situe à la 18e place en ce qui concerne la santé physique. Ces résultats moyens concernant la santé physique des enfants en France s'expliquent principalement par le taux d'obésité des jeunes de 15 à 19 ans, avec près d'un jeune sur trois en situation de surpoids ou d'obésité en France. Le temps passé sur les écrans et la baisse conjointe du temps de pratique physique expliquent en partie cela.

Aussi le SNEP-FSU porte et met au débat 10 propositions que vous retrouverez sur nos publications.

Parmi elles évidemment, un point sur le sport scolaire, pour l'augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire. La Libération de la plage horaire du mercredi après-midi dans tous les EPLE. Le sport scolaire est un enjeu fort pour développer une jeunesse plus sportive. C'est la continuité de l'EPS et l'engagement dans l'activité volontaire et la vie associative. Dans chaque établissement du second degré, une Association Sportive existe. Pour renforcer le service public du sport scolaire nous demandons l'augmentation de la subvention du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'accroissement de l'accès aux équipements sportifs et le maintien de la libération du mercredi après-midi pour les rencontres essentielles pour les pratiquants.

La réforme du lycée et l'organisation des enseignements qu'elle sous-tend, met à mal l'accès de toutes et tous aux associations sportives.

Nous connaissons l'attachement des acteurs du sport scolaire au développement de la pratique sportive, c'est pourquoi nous tenons à votre disposition la plaquette réalisée, afin de les populariser.